

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES SENIORS DAMES

Mardi 13 JUIN 2017 - Golf de BREST IROISE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Conditions de participation :

Seules peuvent participer à cette épreuve

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations sportives des practices classées au Mérite des Ecoles de Golf.

Pour les équipières : ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, et ayant un Index inférieur ou égal à 26,4 à la date limite d'inscription.

FORME DE JEU

Un seul tour : 4 simples / stroke play / 18 trous - Les 3 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères rouges

Classement : par addition des 3 meilleurs scores. Toute équipe ayant déclaré forfait sera classée en dernière position et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Départage : par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

DEPARTS ET ORDRE de JEU

- ♦ **Le tirage des départs** est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs engagés n'ayant pas participé à l'épreuve de l'année précédente sont placés à la suite.
- ♦ **Ordre de jeu** : Les joueuses portées sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

L'achèvement du tour doit être recherché. Si le tour n'a pas pu être achevé un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues du tour soit rentrée. Dans le cas contraire les titres et trophées associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS :

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le club adresse un chèque ou un virement à la ligue (voir les coordonnées bancaire dans Vade-Mecum 2017) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve
2. la ligue **ouvre l'accès à l'EXTRANET** aux clubs à jour du paiement
3. les AS de clubs doivent inscrire leurs joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

♦ **Droits d'engagement : 110 €uros.**

- ♦ **Rappel** : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club-House du Golf